DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_041-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 21 avril 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SIX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, Mme MINIER Céline, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, M GUEGAN Sébastien, Mme DUPONT Liliane, M AGOYER Rodolphe, Mme DANDIN Natahalie, M RAVAILLER Michel, Mme CUPIF Angélique, M MAUDET-CARRION Richard, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, M ORAIN Damien, Mme JOUAULT Claire, M DONVAL Florian, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusé : Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-041 – Ressources Humaines – Création/modification de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant d'une part les recrutements prévus au sein de la collectivité, soit par le recrutement de nouveaux agents ou bien la mise en œuvre de procédure de titularisation d'agents contractuels, il est présenté la création de postes suivants :

Grade	**Temps de travail**	**Service**	**Nombre de poste**	**Modification**
Adjoint Technique	35/35ème	Espaces verts	1	Création de poste
Adjoint technique 2ème classe	35/35ème	Espaces verts	1	Création de poste
Adjoint Technique	35/35ème	Restauration scolaire	1	Création de poste
Adjoint Technique	35/35ème	Bâtiments	1	Création de poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. AUTORISER Madame la Maire à créer les postes présentés plus avant :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_041-DE

- ✓ 3 postes d'Adjoint technique à temps complet (35/35ème)
- ✓ 1 poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps complet (35/35ème)

. MODIFIER le tableau des emplois ;
. DIRE que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune ;
. DIRE que les dispositions de la présente délibération seront applicables au 1er mai 2026 ;
. AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL